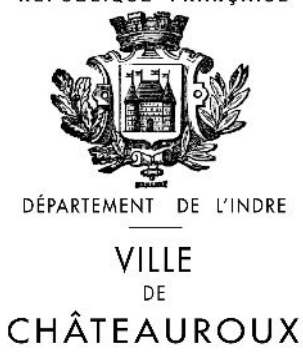




Le lundi 29 septembre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2025 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH, Mme Dominique SALOMON, M. David NAVARRO, Mme Charline LAURENT.

Délibération affichée et exécutoire le :
09/10/2025

Transmise au contrôle de légalité le : 7
octobre 2025
Référence technique :
036-213600448-20250929-99251-DE-
1-1

Excusé(s) (6) : Mme Marina RENOUX. Mme Joëlle MAYAUD ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Bénédicte MOHAMED-GUILLON ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

29 : Aide à la création et à la rénovation des devantures et enseignes commerciales au sein du Site Patrimonial Remarquable - modification n°4

Par délibération en date du 28 juin 2021, la Ville de Châteauroux a approuvé le règlement d'attribution de l'aide à la création et à la rénovation des devantures et enseignes commerciales, entré en vigueur au 1^{er} septembre 2021.

Dans le cadre des démarches actives d'accompagnement des activités commerciales de proximité localisées en cœur de ville, il est proposé de renforcer le soutien financier apporté aux dossiers de création et de rénovation des devantures et enseignes, en abaissant à 500 € HT le montant minimum des dépenses subventionnables au lieu de 1 000 € HT.

Cet assouplissement de la règle d'octroi des aides permettra à un plus grand nombre de propriétaires ou gérants de rénover leur bien, y compris pour des travaux de moindre importance.

L'obtention de l'aide reste conditionnée au respect de la réglementation en vigueur. Elle sera versée au bénéficiaire après constat de la conformité des travaux réalisés et sur présentation des factures acquittées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement du Site Patrimonial Remarquable (ancienne AVAP) approuvé par le Conseil municipal de

Châteauroux le 17 février 2014 ;

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal approuvé par délibération du Conseil communautaire de Châteauroux Métropole le 19 décembre 2024 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Châteauroux Métropole approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2020 ;

Vu le règlement d'attribution modificatif n°3 validé par la Ville de Châteauroux par délibération du 18 décembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la version modifiée n° 4 du règlement d'attribution de l'aide à la création et à la rénovation des devantures et enseignes commerciales, annexée ci-après,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à la délivrance des aides accordées au titre du présent règlement d'attribution modifié.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (2 abstention(s))

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

A blue ink signature of M. Gil AVÉROUS, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a large, sweeping flourish that curves upwards and to the right.

Le Secrétaire de séance,
M. Roland VRILLON

A blue ink signature of M. Roland VRILLON, featuring a series of connected, fluid loops and a final horizontal stroke.